

Le **12 septembre 2012** à 19 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse HURNI, Marie-Thérèse DORE, Ghislaine PERRIN, Mrs Michel COURAGEOT, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, membres du Bureau.

Etaient excusés : Mrs Gilbert KUHNER, Philippe LESEUR.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 9

Membres Votants : 9

**Zone d'activité économique la Rochelotte** : Le Président indique que les nouveaux baux concernant les sociétés AIV et Clas seront revus, conformément à ce qui a été proposé lors de l'assemblée générale d'avril, lors de leur prochaine échéance. La proposition de tarif sera soumise à l'approbation du conseil communautaire au préalable.

M. Durné souhaite toujours acquérir une partie du bâtiment SOTRABOIS, une négociation est en cours.

**Maison de Pays à Bologne** : Des avenants au marché de travaux, supérieurs à 5%, sont présentés aux membres du Bureau. Après examen des pièces, le Bureau accepte à l'unanimité ces propositions qui seront soumises à l'approbation du conseil communautaire.

Lot 8bis : attribution du marché : une consultation a été lancée à part du marché initial concernant la création du réseau informatique de cette structure. Une seule offre a été déposée. Le Bureau propose de retenir cette offre pour un montant de 14 929.38 € et soumet également cette proposition à l'approbation du conseil communautaire.

Concernant cette Maison de Pays, le Président souhaite qu'une commission suive le fonctionnement et la mise en route de cet établissement. Il s'agit notamment de participer au recrutement d'un « animateur », d'effectuer le choix du mobilier, matériel, équipement...

M. Roy propose également de solliciter l'accord du conseil communautaire au sujet d'une demande de labellisation de cette Maison en Relais Services Publics, ce qui apporterait des financements supplémentaires concernant les charges de personnel et d'équipements en nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

**Ingénierie territoriale** : Monsieur Roy explique que la commune de Bologne doit faire face au départ de son responsable des services techniques. Il indique que s'agissant d'un poste important au sein de sa collectivité, il souhaite recourir aux services d'un ingénieur territorial pour la réorganisation de ses services techniques communaux. Pensant qu'une mutualisation des moyens peut être mise en place, il a associé le Maire de Froncles et le Président de la communauté de communes à sa réflexion de démarche de recrutement d'un ingénieur territorial.

Le Président indique qu'effectivement, l'embauche d'une personne qualifiée en matière de suivi de projets permettrait de répondre à plusieurs besoins au niveau de la communauté de communes à savoir : Anticiper la fin de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de M. Gayet, assurer une veille juridique en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, de gestion du patrimoine, apporter par la suite un service d'ingénierie aux communes qui le souhaitent, aider au montage opérationnel de projets de plus en plus complexes...

L'organisation de ce recrutement pourrait se faire de façon progressive comme suit :

- Embauche par la communauté de communes pour bénéficier des aides DETR, au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Mise à disposition de l'agent recruté, à la commune de Bologne, à hauteur de 90% de son temps de travail, puis une diminution progressive chaque année de cette mise à disposition.

Le temps de travail pour la communauté de communes serait consacré :

- dans un premier temps, à la réalisation d'un diagnostic des besoins en matière de gestion du patrimoine communautaire.
- puis dans un second temps à la mise en place d'un service technique en partenariat avec les services communaux existants (réflexion sur une mutualisation des moyens matériels, humains...).

L'étude de transfert de nouvelles compétences ou de suivis de projets communaux ou intercommunaux pourraient également faire partie des objectifs de la fiche de poste du futur agent.

Cette ingénierie pourrait être mise à disposition d'autres communes, même ponctuellement, en fonction des besoins.

Le Président demande la position des membres du bureau à ce sujet.

Monsieur Voirin intervient pour indiquer qu'ils existent plusieurs volets pouvant entrer dans cette ingénierie territoriale.

D'une part, le volet service technique avec réalisation de l'entretien courant du patrimoine et espaces publics des communes. Certaines collectivités sont équipées de moyens matériels et ont des agents qui interviennent sur le terrain. Le fonctionnement de ces interventions est propre à chaque collectivité et les besoins sont différents d'une commune à l'autre.

D'autre part, le volet « matière grise » où un ingénieur territorial pourrait suivre les réalisations, piloter les projets, être gestionnaire de services...

Dans le premier cas, il indique que pour ce qui concerne la commune de Froncles, il n'y a à l'heure actuelle, pas de besoins en moyen humain ou matériel.

Pour le second cas, il indique ne pas pouvoir s'opposer à une telle nomination pour la communauté de communes qui a effectivement des besoins. Pour la commune de Froncles, le recours à des bureaux d'études permet de pallier à l'embauche d'une telle personne.

M. Voirin indique donc qu'il ne serait pas favorable au transfert immédiat des services techniques communaux à la communauté de communes. Il convient effectivement dans un premier temps d'effectuer un diagnostic du territoire communautaire puis dans un second temps de tendre vers une mutualisation commune/intercommunalité.

M. Majorkiewicz indique que l'agent communal est suivi pour Vignory par un élu.

Mme Perrin précise que le suivi de projets intéresserait la commune de Soncourt-Sur-Marne.

Mme Doré confirme que la communauté de communes a désormais un patrimoine qu'il convient d'organiser le suivi.

Les membres du bureau indiquent qu'ils sont favorables à l'unanimité à cette proposition. Toutefois, bien que délégués pour la création de postes, ils souhaitent avoir l'avis du conseil communautaire à ce sujet avant toute délibération.

**Elaboration d'un SCOT :** M. Roy indique que des nouvelles règlementations vont certainement obliger la communauté de communes à réaliser un Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale (SCOT). Une étude concernant cette prise de compétence sera réalisée afin d'en faire la proposition au conseil communautaire.

**Opération façades :** M. Roy indique que le Pays de Chaumont est fortement investi dans le développement du label Petites Cités de Caractère sur son territoire et accompagne les deux communes homologuées (Bourmont et Vignory) et la candidate (Châteauvillain) à la labellisation portées par la région Champagne-Ardenne.

Dans le cadre de cette labellisation, les futures Petites Cités de Caractère se donnent pour missions de **sauvegarder, restaurer, entretenir** leur patrimoine, de le **mettre en valeur, l'animer** et le **promouvoir** auprès des **habitants** et des **visiteurs** afin de participer au développement économique et touristique des territoires. Le Pays considère qu'il est essentiel de respecter la charte régionale de qualité de ce label en aidant les habitants à se l'approprier et à participer activement à la préservation ainsi qu'à la valorisation du patrimoine bâti. C'est pourquoi le Pays accompagne la mise en Œuvre d'une Opération Façades qui doit faciliter l'engagement de travaux de rénovation du bâti par les habitants des Petites Cités de Caractère.

La communauté de communes ayant la compétence pour les opérations façades, il convient de proposer au conseil communautaire, l'intervention de celle-ci pour une opération spécifique « Vignory Petite Cité de Caractère ».

Le coût de cette opération est estimé à 30 000 € sur 3 ans.

Le Président indique que la communauté de communes pourrait également être maître d'ouvrage pour la gestion du Fonds d'Aide à l'embellissement de Façades privées dans les Communes labellisées ou candidates au Label Petites Cités de Caractère, à l'identique de ce qui a été fait pour le PIG Précarité Énergétique.

Les membres du bureau acceptent à l'unanimité ces propositions qui seront soumises à l'accord du conseil communautaire.

**PIG Précarité énergétique :** Les dernières subventions liées à ce programme seront soumises à l'approbation du conseil de communauté. Le Président indique que la consultation d'un bureau d'étude pour le nouveau programme « habiter mieux » a été relancée après avis des Présidents des communautés de communes concernés par ce programme commun. Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage est assurée par la communauté d'agglomération du Pays Chaumontais.

Zone de développement éolien : Le Président indique que la société MATUTINA termine son étude portant sur les 3 zones présentées lors de la réunion du 23 mai 2012 en présence des maires de la communauté de communes.

**Micro-Crèche :** Le dossier de demande d'agrément sera déposé prochainement auprès de la CAF/PMI, pour la micro-crèche de Soncourt-Sur-Marne. La directrice sera recrutée pour le 15 octobre 2012 (date de sa mutation du Conseil Général). L'ouverture est prévue pour le 12 novembre 2012.

### **Questions diverses**

Une visite des bâtiments Beausoleil à Froncles est prévue le 17 septembre avec HAMARIS au sujet de la cession à la communauté de communes. La création d'une copropriété semble obligatoire.

### Poste CDC Halte nautique de Froncles :

M. Voirin informe qu'aucune candidature n'a été reçue concernant le poste pour la gestion de la halte nautique de Froncles suite au départ en retraite de Mme Cottrelle. A priori, le peu d'heures par semaine ainsi que les contraintes de permanences du week-end, n'attirent pas les candidats. Compte-tenu de la fin de la saison touristique, la commune de Froncles ne souhaite pas recruter dès maintenant, une personne pour la gestion de son camping. Il est donc décidé de recourir à des contrats pour besoin occasionnel dans l'attente d'un cumul de poste entre Froncles et la communauté de communes.

Le Président indique qu'il conviendra également de réfléchir à l'embauche d'une personne concernant la gestion des meublés touristiques. Les personnes qui assuraient les états des lieux et entretiens à Soncourt et Vouécourt, par le biais de Tremplin 52, ont cessé leur activité. Le Bureau pense que la gestion par une même personne de l'ensemble des meublés (hormis ceux de Froncles) pourrait être un avantage. Un suppléant pourrait assurer les remplacements lors de l'absence de l'agent.

### Contrat enfance jeunesse :

M. Voirin demande s'il est possible que la communauté de communes recrute directement M. Berva au titre de la compétence enfance-jeunesse, comme le Bureau l'avait décidé précédemment. M. Maillot confirme que ce recrutement sera mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013.